

UNE EXPANSION CONTINUE

Le taux d'artificialisation de La Réunion avoisine 11,4 %, soit deux fois plus qu'en France métropolitaine. Ce taux est à rapprocher de la densité de population, qui dépasse 332 hab./km² à La Réunion pour 114 hab./km² en métropole. Entre 2000 et 2006, les espaces artificialisés ont progressé de 3,9 % aux dépens pour l'essentiel des milieux naturels.

La Réunion est une île au territoire restreint de 250 000 ha. Sa population actuelle, de 830 000 habitants, devrait augmenter de près d'un tiers d'ici 2040, dépassant le million d'habitants. L'espace aménageable est restreint par le relief accidenté, la présence du volcan, de zones soumises à des aléas naturels majeurs ou présentant une biodiversité exceptionnelle. La densité de la population s'élève à 332 hab./km² pour 114 hab./km² en France métropolitaine en 2010. La densité est donc forte, en particulier sur le littoral et les mi-pentes qui concentrent 82 % de la population. Les conflits d'usage sur ce foncier rare et convoité sont importants. La Réunion doit, plus que toute autre région, s'engager dans une gestion et un aménagement durables de son territoire. Ceci implique de contenir l'artificialisation des sols et l'extension de la tache urbaine.

En 2006, les surfaces agricoles représentaient 27,5 % du territoire, les espaces artificialisés 11,4 % (5,1 % en France métropolitaine), le reste étant occupé par les milieux naturels (forêts, cours d'eau...). Entre 2000 et 2006, les espaces artificialisés ont progressé de 3,9 % à La Réunion, un peu plus vite qu'en France métropolitaine. La progression de l'artificialisation s'est faite sur les terres cultivées et sur des milieux naturels. L'agriculture regagne en revanche des surfaces, aux dépens de la végétation sclérophylle, de la forêt et des pâturages naturels. Au final la surface agricole totale, et en particulier celle dédiée à la canne à sucre, est restée identique entre 2000 et 2006. Des mises en « chantiers » de surfaces



importantes ont été constatées, liées à la construction de la route des Tamarins pour une grande part.

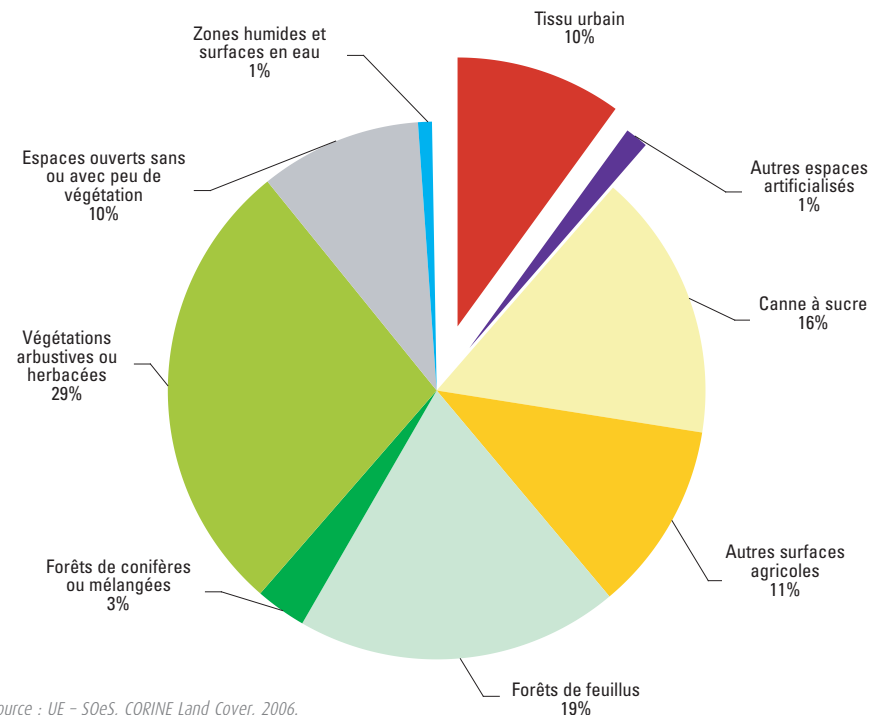
Le taux d'artificialisation peut être mis en regard de l'évolution de la tache urbaine de La Réunion, indice de consommation du sol bâti. La surface de la tache urbaine a ainsi augmenté entre 1997 et 2008 de 2,2 % en moyenne par an, soit plus que l'augmentation de la population sur la même période (près de 1,6 %). Elle occupe 10 % du territoire en 2008. Cette croissance de la tache urbaine s'explique par la faible densification des villes réunionnaises et les phénomènes de mitage et d'étalement urbain.

La progression des surfaces artificialisées nuit au maintien du « bon état » des ressources naturelles. Elle entraîne notamment l'imperméabilisation des sols. Le recul des espaces naturels et ruraux s'accompagne également d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à différentes espèces. Le nouveau schéma d'aménagement régional (SAR), en vigueur au 22 novembre 2011, fixe des objectifs de densification urbaine d'une part et de maintien des espaces naturels et agricoles d'autre part.

Audrey LESIMPLE - Deal

Pour en savoir plus : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique « Données en ligne » > « Environnement ».

Occupation du sol en 2006



Source : UE - SOeS, CORINE Land Cover, 2006.

La méthodologie CORINE Land Cover (CLC)

CLC est une base de données géographique issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires, avec des données complémentaires d'appui. Jusqu'alors disponible seulement en France métropolitaine, cette base de données a été étendue aux départements d'outre-mer début 2011. Elle permet ainsi de décrire l'état de l'occupation des sols en 2000 et 2006, ainsi que les changements intervenus dans l'intervalle. CLC affecte toute portion du territoire à un type d'occupation biophysique des sols, comme par exemple du tissu urbain, des prairies, des marais. Dans les DOM, les polygones d'occupation homogène des sols sont délimités à partir d'un seuil de surface de 10 ha (contre 25 ha en France métropolitaine) pour mieux appréhender les phénomènes d'artificialisation. Les comparaisons entre ces territoires doivent donc être très prudentes. En revanche, le seuil de surface pour la délimitation des changements est le même en Europe et en outre-mer (5 ha). Il est donc possible de comparer par exemple la progression de l'artificialisation rapportée à la surface totale en France métropolitaine (+ 0,15 %) et outre-mer (+ 0,42 % à La Réunion, + 0,24 % en Guadeloupe, + 0,09 % en Martinique, et + 0,08 % dans la partie étudiée de la Guyane).

Définitions

Espaces artificialisés : ils recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

Tache urbaine : elle correspond aux ensembles de plus de cinq bâtiments, ayant chacun une emprise au sol supérieur à 30 m² entourés d'une zone tampon de 20 mètres.